Résolution sur le cas de la chaîne "Radio Caracas TV" au Venezuela

2007/2564(RSP) - 24/05/2007 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une résolution commune des groupes **PPE-DE**, **ALDE** et **UEN** par 43 voix pour, 22 contre et aucune abstention, dans laquelle il revient sur l’affaire de Radio Caracas au Venezuela. Pour rappel, ce cas fait appel au non-renouvellement de la licence de diffusion du groupe audiovisuel privé Radio Caracas Televisión (RCTV) en raison de la demande expresse du Président Hugo Chávez de ne pas renouveler cette licence arrivée à échéance le 27 mai 2007, risquent de vouer ce média à la disparition. Or, pour le Parlement, ce média serait le seul à être concerné par cette mesure de non-renouvellement, en totale opposition avec le droit constitutionnel vénézuélien de garantir la liberté d'expression, de communication et d'information.

Pour le Parlement, l'annonce de cette décision par le chef de l'État lui-même constitue un précédent alarmant quant à la liberté d'expression dans ce pays. Il demande dès lors au gouvernement du Venezuela de garantir, au nom du principe d'impartialité de l'État, un traitement juridique égal à tous les médias, publics ou privés, indépendamment de toute considération politique ou idéologique et appelle au dialogue entre les parties en présence.

Enfin, le Parlement demande à ses délégations et commissions compétentes d’être saisies de cette question.

Á noter que tous les amendements déposés par le groupe **GUE/NGL** ont tous été repoussés en Plénière.